

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du Jeudi 11 Mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi 11 mars, à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation

Du 2 mars 2021

Affichée

le 2 mars 2021

Étaient présents : M^{rs} MOUTON Eric, DELASSALLE Régis, LHOTELLIER Mathieu, Luc de FRANQUEVILLE, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, WAMEN Hervé, ORLANDO Stéphane, SEVELIN Eddy et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, DUBOILLE Chantal, GUILLOY Martine, TRANCART Sylvie, VIS Marie (arrivée à 17h10) et COULON Catherine (arrivée à 17h25).

Était absent : Mr Laurent VARLET (pouvoir à Mr Régis DELASSALLE)

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme TRANCART Sylvie

Au vu des recommandations sanitaires actuelles, Mr le Maire propose que cette séance se déroule à huis-clos. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

-Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de récupération des eaux pluviales Rue Neuve et Rue de Bas

-Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de sécurisation du cimetière

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Arrivée de Mme Marie VIS à 17h10.

↳ **Approbation du compte de Gestion 2020 et du compte administratif 2020**

Arrivée de Mme Catherine COULON à 17h25

Mr le Maire présente le Compte de Gestion et le compte administratif 2020.

Les dépenses et les recettes réalisées en 2020 s'élèvent à :

-section de fonctionnement : dépenses : 242 240.30 €

Recettes : 305 737.47 €

Excédent de fonctionnement : 63 497.17 €

-section d'investissement : dépenses : 103 364.26 €

Recettes : 36 767.10 €

Déficit d'investissement : 66 597.16 €

Résultat de clôture : 368 002.24 €

Mr le Maire se retire et laisse la Présidence à Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE, doyen d'âge.

Le compte de gestion élaboré par le percepteur, conforme au compte administratif, et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité.

↳ Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	418 575.33 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		199 316.66 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		219 258.67 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

↳ Délibération concernant les subventions au BP 2021

Après en avoir délibéré et à la majorité (abstention de Mr Luc de FRANCQUEVILLE), le Conseil Municipal octroie les subventions suivantes pour le Budget 2021 :

-Papillons blancs : 200 €

-Tous à l'Abordage : 200 €

-Restos du Cœur : 150 € (sur proposition de Mr VAN ZELLER D'OOSTHOVE)

Cette année, le Club des aînés n'a pas fait de demande de subvention.

↳ Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de récupération des eaux pluviales Rue Neuve et Rue de Bas

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à demander une subvention au titre de la DETR d'un montant de 9 900.00 € représentant 30% du montant total des travaux de récupération des eaux pluviales Rue Neuve et Rue de Bas.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Mr Luc de FRANCQUEVILLE), le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR telle que décrite ci-dessus.

↳ Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de sécurisation du cimetière

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à demander une subvention au titre de la DETR d'un montant de 2 386.00 € représentant 35 % du montant des travaux de sécurisation du cimetière.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention de Mr Luc de FRANCQUEVILLE), le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR telle que décrite ci-dessus.

↳ Elections départementales et régionales des dimanches 13 et 20 juin 2021 à la salle communale ; tenue des bureaux de vote

Les plannings pour la tenue des bureaux de vote sont distribués au Conseil Municipal afin que chacun puisse s'inscrire sur un créneau horaire.

↳ Mme BOUCHEZ pense que les récompenses du concours des maisons fleuries ne sont pas assez élevées. Mr le Maire lui a répondu que s'il fallait payer les buignacoises et buignacois pour participer au fleurissement du village, cela n'avait plus lieu d'être, d'autant que nous payons dorénavant pour participer au concours des villages fleuris !!

Séance levée à 18h10.

A Buigny-Saint-Maclou, le 16 mars 2021.

Affiché : le 18 mars 2021.

Eric MOUTON, Maire de Buigny-Saint-Maclou.



